

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :-

Lors de sa séance ordinaire tenue le mardi 2 octobre 2018, un avis de motion, concernant la présentation d'un projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux, a été donné.

Le projet de règlement prévoit les rémunérations annuelles suivantes :

	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION DE DÉPENSES (50 % de la rémunération)
- Maire	22 000 \$	11 000 \$
- Conseiller	6 000 \$	3 000 \$

Le projet prévoit également pour chacun des membres du conseil, qui a été nommé sur le comité consultatif d'urbanisme, une rémunération de 35 \$ par séance à laquelle il assiste, et, une rémunération additionnelle de 200 \$ par mois pour le maire suppléant.

La rémunération de base sera indexée à la hausse pour chaque exercice financier selon l'Indice des prix à la consommation pour la région de Montréal, tel qu'établi par Statistique Canada pour le mois de décembre précédant celle de l'augmentation.

Le projet de règlement aura effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

La rémunération actuelle des membres du conseil est la suivante :

	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION DE DÉPENSES
- Maire	18 991,04 \$	9 495,52 \$
- Conseiller	5 275,29 \$	2 637,65 \$

Pour chacun des membres du conseil nommé sur un comité, la rémunération actuelle est la suivante :

- Comité consultatif d'urbanisme

35 \$

Ledit projet de règlement sera soumis au conseil municipal pour adoption le mardi 6 novembre prochain à 19 h 30. La séance du conseil se tiendra, comme à l'habitude, au centre communautaire situé au 3090, rue Principale.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce troisième jour d'octobre deux mille dix-huit.

Le directeur général,



Martin St-Gelais